

DC 146

M7

A4

1828



FONDA BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

LETTRES A SOPHIE.

LETTRE PREMIÈRE.

13 décembre 1779.

MON tendre amour, c'est toi-même que je te citerai pour évaluer la scène de Marv... Plus il est évident qu'elle était méditée, et moins elle doit t'inquiéter. D'abord je n'ai jamais cru à ce personnage ni l'humeur, ni les talents nécessaires à la négociation dont on feignait de le charger. Secondement, je n'ai jamais cru à cette négociation, qui, s'il faut parler nettement, n'a pu être qu'une amulette pour toi. Madame de R... n'est pas folle: il n'est pas possible qu'elle ait espéré que l'inflexible M. de Mon... revint sur ses atroces démarches; pas plus possible qu'elle t'ait soupçonnée capable

VI.

1

de recevoir *ta* grâce à tout prix. Mais pour-
 quoi donc tant de finasseries et de détours ?
 Tu ne te plains point de ta situation ; on n'a
 nul besoin de pouvoir te dire : *Vous ne l'avez
 pas voulu* ; et de quel front te le dirait-on ?
 A quoi t'obstines-tu ? à ne vouloir signer qu'un
 accommodement, dont l'anéantissement de la
 procédure soit la base. Tout autre parti est
 lâche et insensé. D'ailleurs, et pour la milliè-
 me fois, qu'ils montrent donc les pouvoirs de M. de
 Mon..., pour finir la procédure subsistante ! et
 quelle raison donnent-ils de cette clause bi-
 zarre ? et quelle sûreté, si on en tombe d'ac-
 cord ? Encore une fois, ils ne disent pas un
 mot de tout cela, et cela leur serait impossible.
 Madame de R... n'a jamais pensé à traiter avec
 les Valdh... que quand ils seront, par la mort
 de M. de Mon..., très-tranquilles sur ses dispo-
 sitions testamentaires. Madame R... sait aussi
 bien que nous que l'on ne traitera jamais avec
 M. de Mon... sans le consentement et l'inter-
 vention des Valdh... Est-ce ta fille qui sert de
 prétexte à cette condition exclusive de l'exis-
 tence de la procédure, tenue en réserve pour

t'écraser ? Cela est tout-à-fait absurde. Cette
 procédure-là ne peut rien contre ta fille, conçue
 avant l'arrêt ; elle n'y peut rien, dis-je, de
 l'aven de tous les gens de loi. Mais, quand
 elle y pourrait, tu ne refuses point de te prêter,
 autant qu'il est en toi, à lever les craintes des
 Valdh..., et il y a des mesures plus efficaces à
 prendre qu'une procédure par contumace, dont
 nous nous ferons relever en jouant, surtout après
 la mort de l'intéressé, si l'on nous laisse faire.
 En un mot, je me bats ici contre des monstres
 chimériques. Ils ne croient pas un mot de ce
 qu'ils te disent ; voilà ce qui m'est évident.
 M. de Marv... a eu tort dans le fond et dans
 la forme. C'est une dureté très-gratuite que
 de harceler de persécutions et de propos une
 femme déjà trop malheureuse, et qui a fait
 preuve d'une inflexible fermeté. Mais encore
 une fois, c'était convention faite avec ta mère,
 pur jeu d'esprit, leçon de perroquet, dont il
 n'a pas voulu perdre la façon ; il a cru peut-
 être que ses dignités nouvelles t'en impose-
 raient. Pauvre homme ! qui ne sait pas que de
 certaines ames ne connaissent qu'une peur,

c'est celle de se manquer ; et qu'un devoir , c'est celui de se respecter. Je m'attends, mon amie, qu'il t'aura revue, et surtout qu'il aura plâtré toute cette incartade. Laisse-lui croire que tu n'en as pas la plus petite rancune, et en effet n'en aie point. Conserve-toi politiquement avec lui, afin d'élaguer une infinité de petites chicanes de détail, qui ne sont rien, mais qui rendent la vie dure ; et d'ailleurs reste dans ton plan. Ce n'est pas, je te le répète, qu'il ne me soit parfaitement inutile ; mais c'est que tu te le dois à toi-même ; et je défie un honnête homme de parler autrement. Comme au fond tu ne l'as prié de rien, ta mère seule lui doit de la reconnaissance, s'il est vrai qu'il ait pris des peines, et je crois que nous en attendrons le résultat ; mais, comme il ne tient qu'à ta mère de lui laisser de l'autorité sur ma fille, et même une sorte d'inspection sur toi, tu dois le ménager, d'autant que, dans le fait, il n'a point mis de méchanceté à ceci, mais de la faiblesse pour ta mère et de la plate bêtise pour toi. Il se trompe fort en te disant que tu n'es point

dans le cas de *faire des conditions*. Tu n'es point dans le cas de faire la loi : mais *des conditions* ! tout le monde a le droit d'en faire dans toutes les situations. De plus, puisque les Valdh... ont tant de peur de ta fille, et que c'est de toi qu'ils attendent des sûretés contre elle, il est fou de dire que tu n'as point de conditions à faire. Tu as bien fait de promettre de passer sur tout (excepté le retour), moi libre ; et il est bon que madame de R... sache cela. Mais, encore une fois, ils ne feront rien, et n'ont jamais projeté de rien faire, au moins pour le moment. Il me dit à moi, qu'il avait dans sa poche une lettre de M. Dau-deux. Il te dit à toi, qu'il ne lui a point encore écrit.... Crois-moi, nous n'avons point assez d'esprit pour traiter avec tous ces gens-là.

Tu sais que j'ai des gens d'esprit après moi aussi, et je t'envoie une nouvelle pièce d'éloquence du ministre plénipotentiaire D. P., qui, après s'être fait attendre tous les jours, depuis mercredi, m'a écrit aujourd'hui la lettre ci-jointe. J'y ai répondu avec force et précision. J'ai relevé ses mensonges, démontré la

fausseté de ses raisonnements, l'injustice ou la mauvaise foi de ses reproches, et surtout quelques épithètes, qui m'ont paru aussi un peu trop libres. Tu vois que le résultat de ces lettres est toujours que lui D. P. est le plus utile et le plus chaud des amis, et moi le plus ingrat. A sa commodité. C'est un homme singulier, et qui l'est d'autant plus qu'avec fort peu de caractère il a la prétention d'en avoir infiniment. Tu verras par sa lettre, que ma mère remue, et qu'elle me traite dans ses défenses en fils chéri. D. P. est fâché de cela, et je ne m'en étonne pas ; mais, moi, j'en suis fort aise, et d'autant plus que je les puis mettre au défi de prouver que je l'aie captée le moins du monde. D. P. ne croit pas cela, et me fait l'honneur de me le dire, quoique je l'eusse assuré formellement du contraire. Je relève un peu vertement ce démenti. Je ne sais pourquoi tu es fâchée que j'aie envoyé à D. P. ma lettre à ma mère. Il fallait bien qu'il la renvoyât à M. B... ; ainsi, comment en pouvait-il abuser ? S'il l'eût montrée à mon père (et il n'est pas au Bois-des-Fossés), quel mal pou-

vait-elle me faire ? Tu as pris l'alarme mal à propos. Ne crois pas non plus que j'aie perdu huit mois avec lui. Mes vrais amis, le bon ange et M. Lenoir, n'ont point oublié pendant ce temps-là mes intérêts, et je me suis lavé de tout soupçon d'obstination et de perversité. J'ai montré que je savais avouer mes torts, me prêter noblement aux circonstances, et travailler assidûment à ôter tous les prétextes à mes ennemis ; cela n'est pas rien. Ma mère réussira ou ne réussira pas : si elle réussit, je réunirai probablement les avantages de la guerre et de la paix ; si elle ne réussit pas, je n'aurai point couru les dangers de la guerre. C'est mon sage et bon ange qui est parvenu à me mettre dans cette favorable situation ; je lui en dois une reconnaissance éternelle, et mon cœur ne s'en rassasiera pas. Tu verras que D. P. est plus que jamais *content* de toi. Je te félicite de cette conquête ; mais je parierais ma vie qu'il ne sera jamais mon rival heureux.

Je te supplie, ma bonne et charmante amie, de bien calmer ton imagination sulfureuse sur

toutes les rêveries Marv... et Ruff...; tout cela ne vaut pas la peine de s'en fâcher, et les personnes aussi sensibles que toi ne se fâchent pas sans se faire du mal. Rends à ta mère un compte pur et simple de ce qui s'est passé, et vois-la venir. Ménage tes expressions; couvre de fleurs la rigidité de tes résolutions. Peu importe la forme douce et docile que l'on donne à ses volontés, pourvu qu'on ne se relâche en rien. J'ai vu des têtes légères comme des girouettes, employer des paroles de fer. C'est une duperie; on perd le mérite de sa facilité, et l'on n'en fait pas moins ce que les autres veulent. Tu es l'antipode de ces gens-là, ô ma Sophie! car rien de si doux et de si ferme que toi. Je sais bien que l'on s'impatiente à la fin; mais il ne faut pas prendre la plume dans ces moments-là. Il faut faire comme le cardinal de Retz. Il était ici: l'exempt qui le gardait voyait-il qu'il voulait travailler? il le forçait à se promener. *Mon dieu! que vous me faites plaisir!* répondait l'éminence rusée; *l'étude me brûle le sang.* Oui! disait l'autre: eh bien, il fait trop de serein. *Ah! vous avez raison,*

reprenait le cardinal, *le temps est affreux.* Ainsi il se moquait de ceux qui voulaient le faire mourir de chagrin, et l'on ne gagnait pas un iota avec lui, malgré toute cette urbanité. A ce propos, je te dirai qu'une des grosses injures que mon père me disait dans ma jeunesse, *c'est que j'étais ou serais un cardinal de Retz.* Certes il me faisait trop d'honneur; car c'était un grand et au fond un honnête homme.

Tu veux que je te raconte l'histoire singulière que je t'ai promise. Je le ferai, et même avec détail; car cette cause vraiment nationale, et touchante par la vertu d'un des auteurs, m'a fait un vrai plaisir; et, comme nous sentons de même (quoique D. P. me répète avec affectation que tu vaud mieux que moi, ce qui est bien vrai, mais n'empêche pas que tu ne m'aimerais pas tant, s'il n'y avait du rapport entre nos ames), elle t'en fera aussi.

Samuel Lichigaray, né d'une famille d'Ortez en Béarn, avait été conduit en Angleterre par quelques événements de sa jeunesse. Il y avait établi une maison de commerce, et s'y était marié; mais il était toujours Français dans le

cœur, et faisait élever en France ses enfants. Deux de ses fils étaient venus dans cet objet chez l'un de ses frères, l'un des négociants les plus distingués de la ville de Bayonne. Ce frère meurt, et laisse sa fortune à l'un de ses neveux, qui s'en met en possession, sans que personne s'avise de la lui contester. Le neveu meurt lui-même quelque temps après, et laisse sa succession par testament à son frère, qui était retourné en Angleterre. Samuel Lichigarray (c'est le nom du frère) revient en France pour recueillir les biens auxquels il succède, et pour se fixer à jamais dans sa patrie. Alors des collatéraux, à un degré très-éloigné, l'attaquent devant un tribunal de Bayonne, et entreprennent de prouver qu'il est par nos lois incapable d'hériter de la fortune de son frère; et voici à peu près comme ils soutiennent cette prétention odieuse, à Bayonne, et au parlement de Bordeaux où l'affaire a été portée par évocation. Ils lui disent : « 1^o Votre « père s'était établi et marié en Angleterre. « Il y est mort : il avait donc renoncé à la « France, sa patrie naturelle; il a donc vécu,

« et il est donc mort Anglais. Vous êtes An-
 « glais comme lui, puisque vous êtes son fils.
 « Vous êtes donc un étranger, un *aubain*. Nos
 « lois ne permettent pas aux *aubains* de re-
 « cueillir des successions en France. Épargnez-
 « vous la peine d'invoquer en votre faveur la
 « loi naturelle et les dernières volontés de
 « votre frère. Ce n'est pas la loi naturelle,
 « c'est la loi civile qui doit prononcer entre
 « nous; et des morceaux de philosophie et
 « d'éloquence n'auront pas sans doute plus
 « d'autorité auprès de nos juges, que la légis-
 « lation dont ils sont les organes. 2^o Quand
 « vous pourriez prouver que votre père n'était
 « pas devenu Anglais, en se mariant, en vi-
 « vant et en mourant à Londres, vous auriez
 « tort encore de prétendre à l'hérédité de
 « votre frère. Votre père était au moins un
 « Français réfugié en pays étranger. Or, vous
 « connaissez nos lois contre ceux qui ont fui
 « leur patrie : elles les condamnent aux galères.
 « Votre père a donc été mort civilement pour
 « la France, du moment qu'il l'a quittée; il
 « n'a donc pu vous transmettre une existence

« et une patrie, qu'il avait perdues lui-même.
 « Quel que soit aujourd'hui votre pays, et à
 « supposer même que vous n'apparteniez à
 « aucune nation étrangère, il est donc au
 « moins démontré que vous n'êtes pas Fran-
 « çais. Vous parlerez encore contre la rigueur
 « de ces lois, et vous voudrez nous rendre
 « odieux, nous qui les réclamons. Mais lorsque
 « le législateur a cru qu'il était de sa sagesse
 « de dicter une loi, il est du devoir du ci-
 « toyen de se croire obligé à la faire exécuter,
 « toutes les fois que l'occasion s'en présente;
 « et nous n'avons pas la prétention d'être plus
 « désintéressés et plus sages que le législateur.»

Samuel Lichigaray a répondu : « 1^o Si je suis
 « fils d'un Anglais et Anglais moi-même, je
 « puis, même à ce titre, recueillir toute la suc-
 « cession *mobilière* de mon frère. Les temps ne
 « sont plus où les nations se faisaient encore la
 « guerre par leurs lois, lorsqu'elles déposaient
 « leurs glaives et leurs foudres. Tous les peuples
 « conviennent aujourd'hui qu'on n'est pas dis-
 « pensé d'être juste envers un homme, parce
 « que cet homme aura reçu la vie sur une terre

« séparée de la nôtre par un fleuve, par un
 « bras de mer ou par une montagne. Ces sen-
 « timents si naturels ont pénétré enfin dans
 « les traités même des nations rivales. Il a été
 « décidé par le traité d'Utrecht, que tout An-
 « glais pourrait recueillir les successions *mobilières*
 « en France, et tout Français en Angle-
 « terre. Il est fâcheux pour vous que vous ne
 « soyez pas nés dans ces temps où quelques-
 « unes de nos lois étaient aussi injustes et aussi
 « barbares que vous-mêmes; mais tous les bons
 « citoyens auraient trop à gémir, si vous aviez
 « pu consacrer votre iniquité par une erreur
 « de nos lois. 2^o Vous dites que mon père
 « était devenu Anglais, et par conséquent
 « étranger à la France, sa patrie naturelle; et la
 « preuve que vous en donnez, c'est qu'il a
 « vécu et qu'il est mort en Angleterre. Cette
 « preuve ne suffit pas. Vous confondez *le do-*
 « *micile* avec *la cité*. On forme un domicile
 « partout où l'on se transporte avec le dessein
 « d'y établir sa demeure. Il faut d'autres solen-
 « nités pour acquérir une nouvelle patrie, une
 « *cité* nouvelle. Il faut ou que le peuple chez le-

« quel on se transporte vous adopte pour un
 « de ses enfants, et c'est ce qui se fait par des
 « lettres de naturalisation, ou qu'il vous élève
 « à quelqu'une de ces dignités, de ces fon-
 « tions publiques dont la patrie ne peut dé-
 « corer que des citoyens. Sans l'un de ces
 « moyens, on ne peut se faire une *cit*é nou-
 « velle, et l'on conserve toujours l'ancienne, à
 « moins qu'on n'y ait renoncé par une abdica-
 « tion expresse et formelle; et il est possible,
 « par exemple, d'avoir son *domicile* en Angle-
 « terre, et sa *cit*é en France. Mon père a tou-
 « jours conservé tant d'amour pour sa patrie
 « naturelle, qu'il a passé presque toute sa vie
 « chez un peuple libre où il faisait fortune,
 « sans jamais avoir eu l'idée de s'y faire natu-
 « raliser. Au milieu de l'Angleterre, il a vécu
 « Français, et il est descendu Français dans
 « le tombeau. 3^o Vous prétendez que tout
 « Français qui va s'établir en pays étranger,
 « sans la permission du roi, est dépouillé du
 « nom français par une ordonnance du mois
 « d'août 1669, et que ni lui, ni ses enfants ne
 « peuvent plus se faire réhabiliter en France.

« Il est vrai, cette loi existe. Elle précéda l'édit
 « de 1685, qui a révoqué l'édit de Nantes; elle
 « annonça des résolutions désastreuses pour les
 « dernières années de Louis XIV; elle fut le
 « premier signal des dragonnades. Vous triom-
 « phiez sans doute, en secret, de m'avoir mis
 « dans une situation où il peut être plus dan-
 « gereux que difficile de se défendre. Vous vous
 « trompez encore; il ne m'est pas impossible
 « de concilier ma défense avec le respect dû à
 « une loi non révoquée. D'abord, l'ordonnance
 « de 1669 ne dépouille du nom français que
 « ceux qui se sont établis *sans retour* en pays
 « étranger, et qui y ont acquis des *immeubles*.
 « Or, mon père n'est ni dans l'un ni dans l'autre
 « de ces cas. Secondement, cette ordonnance
 « n'eut que les protestants en vue; elle eut
 « pour objet d'en empêcher les émigrations,
 « qui, à cette époque, commençaient à en-
 « lever à la France un quart de sa population.
 « Pour que cette loi condamnât mon père et sa
 « postérité, il faudrait donc que mon père eût
 « été protestant: où en avez-vous donc la
 « preuve? Moi, je vous déclare qu'il ne l'était

« point, que je ne le suis point. Est-ce votre
 « assertion ou la mienne, qui peut le mieux
 « constater la foi de mon père? Mon père,
 « dites-vous, a été condamné par nos lois à
 « une peine qui ôte l'existence civile? Quel
 « tribunal l'a jugé? quel tribunal l'a condamné?
 « quel tribunal au monde a entendu une ac-
 « cusation contre mon père, avant que vous
 « ayez osé élever la voix contre sa mémoire,
 « pour avoir le droit de dépouiller ses enfants?
 « Certes, il serait trop affreux qu'une accusa-
 « tion fût à la fois la preuve du délit, et la
 « prononciation de la peine. Cette forme de
 « procédure est inconnue en France. Une fois
 « l'avocat-général Lizet la proposa dans le
 « procès de Charles de Bourbon; mais on sait
 « de quelles couleurs le vénérable M. de Thou
 « a peint le génie et le caractère de l'avocat-
 « général Lizet. Je suis donc né d'un Français;
 « je le suis moi-même: j'en donne en ce mo-
 « ment une preuve à laquelle les ames sen-
 « sibles croiront sans peine; pour vivre et
 « mourir en France, je renonce à jamais aux
 « lieux où mon père a déposé ses cendres.»

Telles sont les réponses de M. Samuel Lichigaray : mais voici ce qui est parfaitement beau , et ce qu'on n'a guère vu dans les discussions du palais. Lorsque ce n'est pas la mauvaise foi ou l'erreur qui y demande des choses injustes, c'est au moins la justice qui exige avec rigueur tout ce qu'elle a droit d'obtenir. Ici c'est un homme qui combat des principes qui peuvent lui donner une grande fortune, et ne montre ses droits que pour déclarer combien il serait malheureux de les voir consacrés par la justice. L'homme qui a donné cet exemple, peut-être unique dans les annales du barreau, est M. Petri Lichigaray, avocat de Bayonne, parent du testateur du côté de la branche aînée, à laquelle les lois du pays donnent exclusivement la préférence, même à des degrés plus éloignés. Il est intervenu dans le procès, pour dire aux collatéraux qui voulaient envahir la succession : « Ce que les lois permettent n'est pas toujours
 « honnête; chargées seulement de punir le
 « crime, elles sont forcées de tolérer les pas-
 « sions viles qui y conduisent, et l'on peut être
 « un très-malhonête homme avant qu'elles

« aient le droit de nous punir. La conscience
 « a des principes antérieurs à ceux de la légis-
 « lation, et le citoyen n'est pas moins cou-
 « pable, lorsqu'il abuse de l'erreur des lois,
 « pour commettre impunément une injustice.
 « Si nos lois, comme vous le prétendez, dé-
 « pouillaient un frère du bien de son frère
 « pour le donner à des parents très-éloignés,
 « je croirais me déshonorer en réclamant la
 « fortune qu'elles m'offriraient; et, quoi que
 « vous en disiez, nos magistrats jetteraient un
 « regard d'estime et de bonté sur le citoyen
 « qui, une fois, aurait été plus juste que le
 « législateur. Mais je crois, mais il est dé-
 « montré que l'injustice est dans votre cœur,
 « et non pas dans nos lois. Quoi qu'il en soit,
 « quand même ce que vous dites de notre lé-
 « gislation serait vrai, en la réclamant vous
 « vous seriez chargés ici d'un opprobre inutile.
 « Si Samuel Lichigaray ne peut pas hériter des
 « biens de son frère, ce n'est pas à vous, c'est
 « à moi que ces biens appartiennent; et moi,
 « qui frémis de l'en voir dépouillé, moi, qui
 « joins ma voix à la sienne, pour détourner

« cette injustice, je les demande ces biens,
 « uniquement pour ne pas les voir passer dans
 « vos mains, uniquement pour vous enlever le
 « fruit de votre crime. Vous n'entendrez
 « pas même de contester la supériorité de
 « mon droit. Son parent, comme vous tous, je
 « suis le seul qui le soit du côté de la branche
 « aînée; et cette branche, dans notre cou-
 « tume, donne l'exclusion à toutes les autres.
 « S'il faut donc que dans un siècle de lumière
 « l'injustice se commette encore au nom des
 « lois, les citoyens et les magistrats auront
 « moins à gémir de la voir commise en faveur
 « d'un homme qui a combattu de toutes ses
 « forces ces mêmes lois qui devaient l'enrichir.»
 Tu ne devinerais pas comment on a réfuté ce
 plaidoyer d'une espèce si nouvelle. On a dit
 que M. Petri Lichigaray ne demandait la suc-
 cession, que pour la donner à Samuel Lichi-
 garay, et tromper ainsi les lois pour lesquelles
 il montrait si peu de respect. Heureux l'homme
 qu'on ne peut inculper qu'en l'accusant de la
 plus sublime vertu! L'arrêt du parlement de
 Bordeaux a déclaré Samuel Lichigaray habile

à succéder aux biens de son frère, à la charge par lui de n'avoir d'autre patrie que la France. Certes, les lois étaient plus formelles contre Lichigaray que contre toi, qu'il faut prouver être coupable de ce dont on t'accuse.

Je crois que le bon ange va tout de bon faire imprimer mes *contes*, qu'il croit en valoir la peine. Il est bien bon! toujours en tirerons-nous quelques sous. J'en ai déjà fait douze. Il t'envoie ceux que tu n'as pas lus; mais renvoie-les tout de suite, car mon copiste attend. Je savais bien que tu reconnaîtrais les paroles d'Euphrosie. Ah! ma Sophie, comment l'amour et la volupté ne les auraient-ils pas à jamais gravés dans ma tête, ces mots si touchants! C'est aujourd'hui, aujourd'hui 13 décembre que tu les prononças. Comme mon cœur palpite à ce souvenir!

Chère bonne, ne néglige point cette incommodité qui s'aggrave avec l'âge, et peut avoir dans la suite des inconvénients désagréables et même funestes. Si tu ne répugnes point aux mercuriels, ne laisse pas Isabeau tâtonner long-temps les autres remèdes, s'ils sont sans

effet; mais va doucement. En tout, ménage ta mauvaise poitrine et ta petite santé. Hélas! elle était si belle, si vigoureuse autrefois! Le chagrin, aux mains bien plus destructives que le temps, a fané cette belle fleur. Ah! Sophie! l'amour, le bonheur lui rendront tout son coloris, toute sa fraîcheur; et c'est dans les bras de Gabriel que tu braveras la douleur et les années, et les rides et les regrets. Adieu, mon amante.

GABRIEL.

Chère, chère fanfan! j'ai souffert en effet de mes coliques; mes urines ont été détestables: je suis mieux, et l'intérêt que m'ont témoigné M. Lenoir et mon ami B..., m'a presque fait m'applaudir de mes souffrances; je me suis mis à peu près au régime que tu m'as prescrit.

Voici des vers tout nouveaux, qui ne sont pas de moi, je t'assure. Je puis chanter les tourterelles, mais non les papillons:

Papillon, que ton sort est doux !
 Tu voltiges de belle en belle ;
 Tu charmes sans être fidèle ,
 Et tu ne fais que des jaloux.

Tu ne vis que peu de journées ,
 Et le plaisir file tes jours ;
 Mais dans nos tristes destinées
 La douleur en marque le cours.

Tu renais, et la race humaine
 Disparaît et ne revient pas.
 La mort sur nous étend sa chaîne ;
 Chaque heure sonne le trépas.

Pour toi la vie est sans nuages ,
 Aucun chagrin ne la flétrit :
 Toujours un ciel pur te sourit ,
 Pour nous seuls grondent les orages.

Ah ! si d'une fausse lueur
 Tu suis la trompeuse apparence ,
 Console-toi : l'homme a son cœur ,
 Ses écarts, et son ignorance.

Agile comme le Zéphir ,
 Tu fuis une ardeur importune :

Parmi les fleurs tu n'en vois qu'une ,
 Celle qui promet le plaisir.

L'Amour, dit-on, a pris tes ailes ,
 Et ce dieu nous blesse en fuyant ;
 Captifs dans ses chaînes cruelles ,
 Nous ne sentons que du tourment.

Affranchi de sa tyrannie,
 Tu ne crains point son fier courroux :
 L'Amour nous lance tous ses coups ,
 Et n'ose point troubler ta vie.

Voltigez, insectes charmants :
 Tout vous rit dans les champs de Flore ;
 Déjà la jeune et tendre Aurore
 Ouvre les portes du printemps.

Moque-toi de notre sagesse ;
 Folâtre, joli papillon ,
 Et brave les maux que sans cesse
 Nous vaut l'orgueil de la raison.

LETTRE II.

26 décembre 1779.

LE bon ange m'a fait passer avant-hier ta lettre, ô ma bien-aimée! avec une de mon oncle qui exigeait une longue réponse; de plus j'étais vraiment malade et souffrant, et je me suis dit: ma Sophie me saura plus de gré de me reposer un jour que d'aggraver mes maux, en me forçant de travail. Ce n'est donc qu'aujourd'hui que je me mets à te répondre, aujourd'hui que je suis mieux, sans cependant dire bien, car mes reins, mes urines et l'insomnie ne cessent de me tourmenter. Pour m'achever, mes affaires sont plus obscures et vont plus lentement que jamais. Aucune de mes espérances ne sont détruites, mais presque toutes se reculent à mesure que ma santé exigerait davantage qu'elles se hâtassent. La

lettre de mon oncle, dont en général le ton de discussion est un bon symptôme, m'annonce d'ailleurs assez clairement que mon père ne veut pas entendre parler de mon exil à Mirabeau. D'abord ce n'est que le 4 décembre qu'il répond à ma lettre du 6 novembre. Il a eu le temps de consulter. Ensuite, après ses morales ordinaires, il me dit *que je reconnais, mais trop tard, que j'ai mal fait d'oublier les conseils d'un père, et, s'il ose se citer, d'un oncle, qui, NI L'UN NI L'AUTRE NE M'ONT DONNÉ AUCUN SUJET DE PLAINTÉ, et dont les intérêts naturels étaient les miens, pour suivre les impulsions qui m'étaient données par des personnes dont mon orgueil seul pouvait me faire méconnaître les vues.* Il conclut que j'ai ôté à mon père, comme à lui, tout moyen de me secourir. Il parle des deux familles que j'ai outragées, c'est-à-dire de la mienne, et de celle d'une jeune femme, TRISTE victime de mes emportements, et qu'il m'a plu aussi de diffamer. Il passe au crime que le roi fait serment à son sacre de ne pas pardonner; des dépenses énormes qui empêcheront toujours mes parties

de se désister, d'autant qu'il reste une preuve existante en la personne du fruit de mes criminelles amours. Cette phrase, qui m'a fait rire, m'a rappelé celle-ci d'un livre nouveau, intitulé l'Art de rendre les femmes fidèles. Voici comment les maris pourront empêcher que ces empoisonneurs de la source de leurs contentements (c'est-à-dire les amants) ne réussissent dans leurs détestables entreprises. Mon oncle, après cette sortie bizarre, revient à ma révolte AINSI ET AUSSI CARACTÉRISÉE ENVERS UN PÈRE, révolte que le public ne pardonne point; de sorte qu'il est désormais impossible de me procurer une existence honnête. Je me suis mis dans le cas de n'en pouvoir avoir à l'avenir qu'une précaire et sous un nom emprunté. (Ceci me déclare des projets nouveaux; mais c'est ce qu'il faudra voir.) J'écris à ma femme et à mon beau-père encore avec l'orgueil qui m'a perdu. Une femme doit être entièrement à son mari, il a tout droit sur elle, mais aucun sur son honneur; et, dès qu'il y attende, il a perdu tout droit sur elle aux yeux des honnêtes gens, et elle ne doit

plus rien faire pour lui sans risquer d'autoriser la diffamation. (Je voudrais qu'on m'expliquât ce que madame de Mir... a fait pour moi avant sa prétendue diffamation.) Il conclut enfin, après de longues et très-longues répétitions, et une sortie véhémement sur ma seur, avec laquelle il dit qu'il ne me confond point, par dire que l'expérience que je lui ai proposé de faire de mon amendement est tout-à-fait impossible. Mon orgueil me fait traiter de despotisme la main secourable qui me met à l'abri de la vengeance publique; mais cette main peut se lasser, et ne pas se prêter de nouveau aux prières d'une famille; et il se trouverait responsable des événements s'il agissait, et que tous les intérêts pussent condescendre à ce qu'il demanderait pour moi. Certainement cette lettre est dure et déraisonnable.

Je suis fâché de ne pouvoir t'envoyer ma réponse, qui est noble, tendre et forte de choses. Mais comme cette lettre est de quatre pages très-serrées, comme j'étais fort malade quand je l'écrivis, et que je voulais l'envoyer tout de suite; comme je deviens tous les jours plus

aveugle, je n'ai pas même fait de brouillon. Elle n'est point du tout dans le genre de D. P.; elle est purement dans le mien, franche, vive et chaude. Je veux voir si je toucherai ce bon et respectable vieillard, qui, je le sais, m'aime naturellement. Je n'ai point soumis cette missive à la prudence et à la logique de D. P., qui n'a point jugé à propos de répondre à ma dernière lettre. C'est sa coutume toutes les fois que je l'ai embarrassé; et voilà de tous ses tics celui qui me déplaît le plus, parce que j'y trouve de la mauvaise foi et de la pusillanimité. Je patienterais, mon amie, je patienterais, comme on me le répète tant, si je n'étais vraiment malade; mais je le suis, et de la manière la plus inquiétante pour l'avenir... Parlons de toi.

Selon ce que tu me dis de la seconde scène de Marv..., qui est vraiment odieuse, je pense que cet homme, importuné par les persécutions de ta mère, ne cherchait, soit honnêtement, soit malhonnêtement, qu'un prétexte de se dégager. Il n'en a pas trouvé de plus commode que de déraisonner avec toi au point de t'en impatienter, et de te pousser en sorte qu'il pût

dire que tu rejetais toutes les propositions. Cela n'est pas plus généreux qu'adroit. Mais qu'importent à certains gens l'adresse et la générosité? Que leur importe surtout le suffrage ou l'affection de ceux dont les seules vertus donnent du prix au suffrage et à l'affection? Si tu avais porté un habit d'homme, cet insolent vieillard, quoique vieillard, eût été plus poli; mais le propre des caractères lâches et vils est d'opprimer la faiblesse et l'infortune. Je ne crois point du tout que la négociation, à la supposer même réellement projetée (je ne dis pas entamée), ce que je ne crois pas, eût jamais réussi. Je doute aussi que ton père prenne jamais l'infame résolution de consigner ta dot. Il faudrait qu'il n'eût pas un ami pour qu'on le laissât se couvrir d'une telle tache. Si cela arrivait, ils te donneraient le droit le plus légitime d'entreprendre légalement ta défense; car, puisqu'ils te traiteraient aussi rigoureusement que l'arrêt, il serait aussi trop atroce de prétendre t'empêcher d'attaquer cet arrêt. Je ne crois point, quoi qu'en disent nos parents, qu'il soit inexpugnable, et en tout je réponds

un peu à leurs raisonnemens, comme M. Fox à M. Adams. Celui-là est membre de l'opposition en Angleterre; celui-ci, partisan du ministère. Ils se sont querellés et battus. Fox a été blessé. Quelqu'un lui ayant marqué sa surprise de le voir si promptement guéri d'un coup de feu dans le ventre: *Vraiment*, répondit-il, *c'est que le pistolet d'Adams était chargé avec de la poudre du gouvernement, autrement c'était fait de moi.* Cependant j'attends avec quelque impatience la première lettre de ta mère; et si elle est un peu décisive, je désire que tu ne répondes pas que nous ne nous soyons consultés. Il est assurément peu décent que M. de Marv. se donne les airs de traiter de *guez* l'homme que M. Lenoir t'a donné pour conseil. Mais je voudrais que tous, tant qu'ils sont, avec leur bel-esprit et leur profonde sagesse, me disent quel crime tu as donc tant commis en donner à ta fille ton nom de fille. Leurs consciences timorées regardent apparemment comme une fadaise une suppression d'état, et aussi leur inspirent qu'on doit beaucoup moins à sa fille qu'aux convenances, au public, à l'homme

dont on n'est pas la femme, etc. Vivent les consciences dévotes! Pour la levée de l'ordre du roi, crois qu'ils ne sont point assez enrégés-fous pour y penser, et que, s'ils avaient cette démence ou cette atrocité, l'administration, qui sait mieux qu'eux quelle a été et quelle est ta conduite, et qui nous donne des preuves si claires de sa protection et de son indulgence, ne nous permet pas, sans ingratitude, de craindre un tel abandon.

Quant à ta fille, essaie si tu seras plus puissante que moi pour guérir les muets volontaires. J'en parle au bon ange dans chacune de mes lettres, et il me répond à tout, excepté à cela. Il se pourrait que je le visse bientôt, et je tâcherai de finir quelque chose à cet égard; mais parle-lui-en de ton côté.

Je n'ai dû, ni voulu m'expliquer avec toi lors de ton enthousiasme pour le Marv. dans des lettres qui passent sous les yeux d'un ami qui m'est cher, et qui répond de leur contenu; mais il y a long-temps que j'en sais tout ce que tu en penses enfin. J'ai fait à M. B..., et je ferai à M. Lenoir, si je le vois bientôt, des

plaintes amères sur les insolentes relations de Br... à qui je serais tenté de faire donner cent coups de bâton si je le pouvais. Mais ce serait une enfance à toi que de t'affecter de cela. Tout le monde, ma tendre amie, trouvera très-simple que, revenant avec moi pour en être sitôt et si cruellement séparée, tu aies passé dans mes bras les derniers moments que tu as pu me donner. Nous ne pouvions empêcher Br... de coucher dans notre chambre, et il avait droit d'y être. Où est l'indécence de tout cela, surtout quand on y ajoute que tu passais en Hollande pour ma femme, et que tu revenais sous le nom que tu portais en Hollande? Va, mon amie, les gens qui te connaissent savent assez combien tu es réservée et décente; ç'a même été toujours l'étonnement de ceux qui, ne te connaissant que par ton histoire, travestie par le public malin, se faisaient un portrait de toi à mille lieues de ce que tu es. Pour moi qui t'ai vue nue dans mes bras, et couverte encore du voile de la pudeur et de l'innocence, moi que ta douce timidité a rendu si heureux, quelquefois même en li-

mitant les plaisirs, je méprise de toute manière les vils croassements des Marv., des Br. et de toutes les espèces qu'ils peuvent amener. Console-toi donc. N'as-tu pas tout sacrifié, tout consacré à l'amour? Je vais prier M. B... de parler sérieusement à ce Br. du restant de sa dette, que je ne lui céderais pas maintenant, fût-elle de douze sous. Il a eu plus de deux cents louis de présents de nous. En vérité je le crois payé de ses jolis procédés.

J'approuve très-fort le silence froid, dédaigneux et profond que tu te proposes de garder avec le Marv. Cependant, s'il t'écrit à la nouvelle année, réponds-lui, et comme il t'aura écrit. Je ne suis en vérité pas étonné qu'il ne se soit point vanté de sa belle scène avec toi. Ce n'est pas la plus belle époque de sa vie, d'ailleurs assez galante, pour ne pas dire lubrique et crapuleuse. Il faut convenir que le bon ange a mal pris son moment pour nous vanter sa *bonhomie*. Je suis fort aise qu'il n'ait plus aucun prétexte de revenir ici, car j'aurais été fort embarrassé de ma contenance, ne devant pas savoir ce qui s'était passé entre vous, et ne

pouvant me résoudre à témoigner des politesses, même triviales, à un homme qui t'a manqué.

Le silence de D. P. est encore plus ridicule que sa lettre dont tu te plains. J'ai répondu à cette lettre par une très-vigoureuse, qui l'a réduit au silence. Il s'est annoncé pour les fêtes de Noël, je le verrai venir ; mais en honneur, je n'en attends rien que quelques nouvelles de l'intérieur de ma famille, lesquelles je devrai encore plus à son indiscrétion qu'à son amitié. Je te prie de lui écrire la première pour la nouvelle année. Nous devons être fort au-dessus des pointilleries d'écrire le premier ou le dernier.

J'ai absolument abandonné au bon ange la destinée de mes *contes*, auxquels il a la bonté de s'intéresser avec toute la vivacité de l'amitié. Je t'envoie, mon cher amour, trois des quatre nouveaux que j'ai faits ; le quatrième est entre les mains du copiste. Chargé des notes où j'indique les imitations, soit des anciens, soit des étrangers modernes que je me suis permises, ils feront un assez bon volume, où je ne mettrai, je crois, qu'un frontispice et une vignette.

Recommande-toi à M. B.... pour en avoir un exemplaire. Je crois cependant que nous aurions daigné t'en envoyer un même sans ta demande.

O ma tendre amie ! quelle époque tu me rappelles ! et qu'elle est présente à mon souvenir et chère à mon cœur ! Dût la somme de mes maux être doublée, dût le bonheur être fini pour moi, je le jure, ô mon amante ! je ne la trouverai jamais assez payée. Quatre années sont révolues depuis l'instant qui m'a donné à toi ; nous en allons commencer une autre : je ne sais, mais j'espère qu'elle sera la dernière où nous aurons à lutter contre un sort jusqu'ici si contraire ; mais tel que soit celui qui m'est réservé, je puis succomber, je puis mourir, mais, j'en jure par toi et par l'honneur, je ne puis jamais ni me repentir ni cesser de t'aimer. Adieu, mon amante ; adieu, la plus aimable et la plus aimée des femmes. Tes étrennes sont sur mes lèvres ; les miennes sont dans ton cœur : ah ! quand les trouverai-je sur ton sein ?

GABRIEL.

Je ne sais ce que c'est précisément que cette commission du conseil; mais je sais que mon père, harcelé par les cris et les mémoires de ma mère, s'est démis de ma curatelle. Il veut apparemment y rentrer. Je ne sais ce que le conseil a à démêler là. C'est peut-être comme prisonnier d'état.

Devine cette énigme.

L'amitié, le plaisir et l'amour m'ont fait naître;
Je suis de tous les trois la douce expression;
Mais, hélas! des humains le coupable abandon
M'a rendu trop souvent l'arme et le prix d'un traître.
Aiguillon du désir, j'anime la beauté;
Je suis don ou larcin fait par la volupté.

N'as-tu donc pas des nouvelles de ta fille?

LETTRE III.

9 janvier 1780.

JE reçois ta lettre du premier janvier, chère amante, et ton inquiétude m'afflige infiniment. Il est certain que ma santé n'est pas bonne, et je crois qu'elle ne peut pas l'être dans ma position, et avec les tourments d'esprit et de cœur qui m'agitent; mais au fond le danger n'est pas imminent; et j'en reviens à cette phrase cruelle pour l'amour, et cependant rassurante: *cela n'est que douloureux*. Je suis obligé de suspendre les bains. Le froid est trop rigoureux, et je me suis senti quelques dispositions à ces catarrhes épidémiques qui mettent tout le monde au lit. J'ai donc enrayé depuis deux jours; je ne m'en trouve pas plus mal, et si je dormais, je serais assez bien; mais je ne dors point, et *Young* a eu raison de dire que,